

**GRAND
LAC**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 20 juin 2019 à 18h30 heures,
A Méry – Savoie Hexapôle – Bâtiment l'Agrion

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	
2	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	Arrivé après la 3 ^{ème} délibération Pouvoir de Marina FERRARI
3	AIX-LES-BAINS	T	Georges BUISSON	Départ après la 20 ^{ème} délibération
4	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Claude CAGNON	
5	AIX-LES-BAINS	T	Corinne CASANOVA	
6	AIX-LES-BAINS	T	Evelyne FORNER	
7	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	
8	AIX-LES-BAINS	T	Claudie FRAYSSE	
9	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	
10	AIX-LES-BAINS	T	Nicolas VAIRYO	
11	AIX LES-BAINS	T	Jean-Marc VIAL	
12	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	Départ après la 18 ^{ème} délibération
13	LE BOURGET DU LAC	T	Pierre HOCHARD	
14	LE BOURGET DU LAC	T	Philippe LANCON	
15	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	
16	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	Nicole FALCETTA	Départ après la 20 ^{ème} délibération
17	CHINDRIEUX	T	Marie-Claire BARBIER	
18	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Nicolas JACQUIER	
19	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	
20	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	
21	ENTRELACS	T	Yves GRANGE	
22	ENTRELACS	T	Christophe DERIPPE	
23	ENTRELACS	T	Jean-François BRAISSAND	
24	GRESY-SUR-AIX	T	Robert CLERC	
25	GRESY-SUR-AIX	T	Colette GILLET	Pouvoir d'Elisabeth ASSIER
26	GRESY-SUR-AIX	T	Didier FRANÇOIS	
27	MERY	T	Eudes BOUVIER	
28	MERY	T	Nathalie FONTAINE	Arrivée après la 3 ^{ème} délibération
29	LE MONTCEL	T	Jean-Christophe EICHENLAUB	
30	MOUXY	T	Nicolas MARC	
31	ONTEX	T	Jacques CURTILLET	
32	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	
33	RUFFIEUX	T	Olivier ROGNARD	
34	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
35	SAINT OURS	T	Christian REBELLE	
36	SAINT PIERRE DE CURTILLE	T	Sylvie L'HEVEDER	
37	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	S	Jean-Marc JOURDAN	
38	TRESSERVE	T	Jean-Claude LOISEAU	Départ après la 20 ^{ème} délibération
39	TRESSERVE	T	Eric COURSON	Départ après la 20 ^{ème} délibération
40	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER	
41	VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ	
42	VIVIERS-DU-LAC	T	Martine SCAPOLAN	
43	VOGLANS	T	Yves MERCIER	Pouvoir de Martine BERNON

23 communes présentes.



Absents excusés :

AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
LA BIOLLE
LA BIOLLE
LE BOURGET DU LAC
CHANAZ
GRESY-SUR-AIX
VOGLANS

Marina FERRARI
Christiane MOLLAR
Isabelle MOREAUX-JOUANNET
Blandine BELLANCA
Fabien COUDURIER
Marie-Pierre FRANÇOIS
Yves HUSSON
Elisabeth ASSIER
Martine BERNON

Autres présents non votants :

Marc MORAND
Frédéric GIMOND
Laurent LAVAISSIERE
Véronique MERMOUD
Christophe PIRAT
Olivier VERDENAL
Christophe TOUZEAU
Julie ECALARD
Matilde HABOUZIT
Estelle COSTA de BEAUREGARD
Eline QUAY-THEVENON

Pugny-Chatenod (suppléant)
Directeur Général des Services
Directeur Général Adjoint des Services
Directrice du Pôle Aménagement
Directeur des services à la Population
Directeur Financier
Directeur du Pôle Eau
Responsable Communication et des relations publiques
Responsable du Pilotage de la Performance
Responsable juridique et des assemblées
Assistante du service Juridique / Assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 13 juin 2019 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 28 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 41 présents (40 titulaires et 1 suppléant), et 43 votants.



DÉLIBÉRATION

N° : 19 Année : 2019

Exécutoire le : 27 JUIN 2019

Affichée le : 27 JUIN 2019

Visée le : 27 JUIN 2019

AGRICULTURE

Attribution d'une subvention au service de remplacement

Monsieur le Président rappelle qu'un service de remplacement des agriculteurs est une association permettant aux exploitations d'avoir recours à de la main d'œuvre de remplacement, est développé sur le territoire par le groupement d'employeurs dénommé « Service de Remplacement de l'Albanais ».

Le service de remplacement assure aux exploitants prioritairement la présence d'une personne formée sur l'exploitation en cas d'urgence (maladie, accident). Il permet également aux agriculteurs de pouvoir s'absenter de leur exploitation pour prendre des congés, des jours de formation ou de s'impliquer dans les structures collectives et la vie publique (groupements agricoles, mandat électoral...).

La présence d'une telle association sur le territoire est un des outils favorisant le maintien des exploitations en place et l'implantation de nouveaux agriculteurs (sécurité et qualité de vie) tout en permettant la formation de jeunes aux métiers de l'agriculture (accueil de jeunes en formation). 804 journées de remplacement ont été effectuées en 2018. 100 jours n'ont pu être honorés, du fait du manque de main d'œuvre.

Afin d'assurer le maintien du service de remplacement, il est aujourd'hui nécessaire de créer les conditions qui permettront de garder les personnes en CDI dans la durée. C'est en ayant des personnes formées, connaissant les exploitations du territoire que ce service pourra s'approcher de l'équilibre budgétaire.

Pour ce faire, le service de remplacement prévoit sur 2019, la mise en place des actions mise en place pour pérenniser les postes :

- Augmentation des salaires (de 10,38 €/h à 12 €/h brut),
- Majoration du salaire horaire du dimanche (+3€/h brut),
- Majoration du montant de remboursement de frais kilométriques aux agents (0.56 €/km : taux maximum),
- Formation des agents (conduite de troupeaux, robot de traite, engins),
- Formation des adhérents à la gestion d'un salarié pour assurer un bon accueil des agents sur les exploitations.

La mise en place de ces actions engendre un déficit prévisionnel de 20 000 €.

Le service de remplacement est venu présenter ces éléments auprès de la commission agriculture, qui a émis un avis favorable pour soutenir financièrement les actions projetées et ainsi maintenir l'activité de l'association.

Le montant qu'il est proposé d'allouer pour l'année 2019 s'élève à 20 000 €.

Il est également précisé que le service de remplacement perçoit également des financements du Conseil Départemental de la Savoie, de la Mutuelle Sociale Agricole, du Crédit Agricole, du Crédit Mutuel et de Groupama. Les élus de la commission agriculture souhaitent qu'un courrier soit adressé aux élus de ces différentes structures afin de les alerter sur les besoins du service de remplacement et sur la nécessité de maintenir les aides qui lui sont apportées.

Les crédits régulièrement inscrits au budget seront imputés sur le compte 6574.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE l'attribution d'une subvention de 20 000 € au service de remplacement de l'Albanais pour l'année 2019

Aix-les-Bains, le 20 juin 2019

Le Président,
Dominique DORD



- | |
|-----------------------------|
| - Délégués en exercice : 70 |
| - Présents : 42 |
| - Votants : 45 |
| - Pour : 45 |
| - Contre : 0 |
| - Abstentions : 0 |
| - Blancs : 0 |

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Agriculture - Attribution d'une subvention au service de remplacement

Date de transmission de l'acte : 27/06/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 27/06/2019

Numéro de l'acte : d2892 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20190620-d2892-DE

Date de décision : 20/06/2019

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.2. Subventions accordées
7.5.2.2. Aux associations